

Validation des Acquis de l'Expérience



Institut de Formation aux Métiers Educatifs

PRÉ-REQUIS

Une expérience d'une durée cumulée de 1 an est exigée, qu'elle soit salariée ou non, en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.



VALORISER ET FAIRE RECONNAÎTRE UN PARCOURS PROFESSIONNEL



OBTENIR UN DIPLÔME



FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES VOS ÉQUIPES

TRANSFORMEZ VOTRE EXPÉRIENCE EN DIPLÔME AVEC LA VAE

L'IFME vous accompagne pour la Validation des Acquis de l'Expérience sur les diplômes du social et médico-social, en présentiel ou distanciel (visio).

Le pôle VAE de l'IFME a pour mission d'informer le candidat, de l'aider à choisir parmi les certifications auxquelles il peut prétendre et de l'accompagner dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Liste des diplômes préparés



LE PARCOURS DE LA VAE



A L'IFME, UN PROFESSIONNEL DE TERRAIN VOUS ACCOMPAGNE

L'IFME vous propose un itinéraire personnalisé et adapté au diplôme visé. L'accompagnement, réalisé par un professionnel de terrain expérimenté, concerne la rédaction du livret 2, présenté à un jury, et permet de présenter vos expériences.

Notre guidance, de 24 heures maximum, comprend 7 séances individuelles pour la rédaction du livret 2 et 1 une séance d'entraînement à l'oral en présence d'un jury blanc. Le rythme des séances est mensuel et se déroule sur 8 à 9 mois.

L'ACCOMPAGNEMENT POST-JURY

Cette prestation vise à aider le candidat, qui a déjà mené une démarche VAE sans valider totalement, de poursuivre son parcours pour obtenir le diplôme qu'il vise. En cas de validation partielle ou non validation le candidat bénéficie d'un accompagnement complémentaire pour faire le point sur son prochain passage devant le jury : définir un plan d'action, enrichir son dossier et se préparer à l'entretien.



Pour vous appuyer dans vos écrits, Le centre de ressources de l'IFME met à votre disposition plus de 3 000 ouvrages dans le domaine de l'action sociale, médico-sociale et de l'éducation spécialisée.

Renseignements & Tarifs

Marie-Laure BRIGNONE
Marie-Laure.BRIGNONE@ifme.fr

Aurore HILAIRE
aurore.hilaire@ifme.fr

Accompagnement jusqu'à 24h ou DSB VAE ?

Dans le cadre de la VAE de droit commun, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement de 24 heures mais reste globalement en autonomie dans la constitu-

tion de son dossier. Le DSB VAE (Dispositif de Soutien de Branche) en revanche propose un accompagnement individuel renforcé incluant un diagnostic et des séquences formatives.

Nous contacter

2117 chemin du Bachas
30000 Nîmes

Tél. 04 66 68 99 60

Nous suivre

 ifme.fr  ifme Nimes  in IFME APAFASE